

Information importante à l'intention des fournisseurs de services médicaux du Programme fédéral de santé intérimaire

Changement apporté au Tableau des avantages des services médicaux avant le départ

Le 7 novembre, 2022

Le présent bulletin vise à vous informer qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a apporté une modification au Tableau des avantages des services médicaux avant le départ du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) :

La « *NOTE 1 - Ne peut être facturé avec un autre code pour EMI individuel ou de combinaison incluant le même avantage ou service et NOTE 10 – Ne peut être facturé avec un autre code de frais du PFSI incluant le même avantage* » a été retirée du code d'avantage 0293CXO.

Cette modification est rétroactive au **1^{er} avril 2022**.

Veuillez détruire tout exemplaire précédent du Tableau des avantages des services médicaux avant le départ puisque ce changement a eu pour effet de modifier la numérotation des notes. Vous trouverez la version modifiée du Tableau des avantages des services médicaux avant le départ à l'adresse suivante : www.cbmedavie.ca/professionnels-de-la-sante/services-medicaux-avant-le-depart.

De plus, nous souhaitons vous rappeler qu'il est important d'inclure votre numéro de fournisseur sur tous les formulaires de demande de règlement et toutes les correspondances envoyées à Croix Bleue Medavie. Veuillez communiquer tout changement de vos coordonnées à Croix Bleue Medavie au moyen du formulaire *Contactez-nous* qui se trouve sur le site Web de l'entreprise.

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples renseignements au sujet du PFSI ou de Croix Bleue Medavie, veuillez communiquer avec Croix Bleue Medavie par courriel à l'adresse medavieworld@bellaliant.net.